



Formation professionnelle pour les jeunes

CAPa - Jardinier Paysagiste

RNCP 38386 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 10 juin 2015

Devenez ouvrier paysagiste

Objectifs de la formation

- Assurer les activités professionnelles liées à la **réalisation d'un espace vert ou d'un jardin** (utiliser un plan, participer aux travaux de dallage, terrassements, plantations, ...)
- Assurer l'**entretien d'un espace vert ou d'un jardin** (tondre, tailler, travaux de bûcheronnage, ...) et assurer l'entretien du matériel
- Rendre compte de ses **activités**, remplir les documents de la vie sociale et professionnelle
- Connaître l'environnement et le **fonctionnement** de l'entreprise

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**

Durée et déroulement de la formation

- Le CAPa Jardinier Paysagiste (CAPa JP) se prépare sur **2 ans** (875 heures) :
 - **1^{ère} CAPa JP** : 420 heures (12 semaines) par an au CFA
 - **Terminale CAPa JP** : 455 heures (13 semaines) par an au CFA.
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,
l'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- **Être issu** d'une 3^{ème} (tous types) ou titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 ou plus
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise du secteur privé (paysagiste, camping, ...) ou un employeur du secteur public (service espaces verts des communes, préfecture, sites du patrimoine, ...)
L'inscription au CFA est définitive **à la signature du contrat d'apprentissage**
- **Avoir 15 ans révolus** à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
- **INTERNAT** filles et garçons, **non obligatoire**
- Une **participation de 50 à 120 € est demandée** pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- **Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**
 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique et utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- **Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**
 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle et adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- **Interagir avec son environnement social**
 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
 - S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif
- **Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager**
 - Entretenir la végétation et réaliser l'entretien des installations et infrastructures paysagères
- **Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager**
 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux, d'installations et d'infrastructures paysagères
- **Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**
 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle et corrective des matériels et équipements
- **Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE)** :
Réaliser des travaux au sol de remise en état d'un chantier d'élagage

Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents / Employeurs / Apprentis / Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation des 7 UC** est nécessaire pour l'obtention du CAPa Jardinier Paysagiste
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- Les évaluations se déroulent **tout au long de la formation**, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme de pratique avec entretien d'explicitation

Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m² :
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 2 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculeur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc...

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage (en 1 an)**
- **BAC PRO Aménagements Paysagers**
- **BP Aménagements Paysagers**
- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**

